

ÉDITO DU PRÉSIDENT

INFORMER, ACCOMPAGNER ET VEILLER AUX INTÉRÊTS DU TERRITOIRE

Depuis deux ans, le projet d'implantation d'un Data Center sur la zone d'activité de Rantigny fait l'objet d'études approfondies et, plus récemment, d'un large dialogue avec les habitants du territoire. Cette période a permis à chacun de s'exprimer, notamment à travers **trois enquêtes publiques**.

Ces différentes enquêtes ont conduit à faire évoluer le projet, afin de prendre en compte les observations formulées par l'ensemble des parties prenantes.

Le site retenu requalifie l'ancien site industriel Avon, déjà bâti, sur une surface de 11 hectares. Il s'étend aussi sur des terres agricoles, en accord avec les exploitants concernés, sur une surface de 22 hectares.

En septembre, **deux commissaires enquêteurs** ont rendu leurs avis. Le 15 septembre 2026, le commissaire a émis un avis favorable à la demande d'autorisation environnementale, assorti de **huit réserves**. Le 28 septembre 2026, le second a rendu deux avis favorables : l'un sur la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de Rantigny, assorti de **trois réserves**, l'autre sur le déclassement d'une partie de la voie communale n° 6, assorti d'une **réserve**.

Le porteur de projet, Rantigny Data Center, va produire un **mémoire en réponse** selon les prescriptions des services de l'État, permettant à M. le Préfet de statuer sur l'autorisation environnementale.

Le nom de l'exploitant sera officialisé une fois l'autorisation environnementale accordée par M. le Préfet de l'Oise et la convention de raccordement avec RTE signée.

Ce projet constitue une opportunité pour notre territoire. Il permet l'implantation d'une industrie numérique sur une zone déjà dédiée à l'activité économique et participe à la diversification de notre tissu industriel. Il prévoit **au minimum 100 emplois directs** et contribue

à l'émergence d'une filière numérique, offrant des débouchés à des niveaux de qualification variés.

La majorité des élus des dix communes de la Vallée dorée soutient ce projet. L'activité économique qu'il générera contribuera au développement et à l'aménagement de nos communes et intercommunalités.

Mon rôle est de vous **informer et de veiller à ce que Rantigny Data Center respecte les obligations** qui lui seront imposées, comme pour toute installation soumise à autorisation environnementale.

L'intérêt des habitants et la préservation de l'environnement doivent être au centre des préoccupations, à chaque étape du projet.

Un projet de cette envergure suscite des réactions, des interrogations, des débats. C'est légitime, et je l'entends. Nous sommes aujourd'hui confrontés à une mutation profonde de notre société, portée notamment par le développement du numérique et de l'intelligence artificielle. Nos territoires prennent part à ces évolutions et choisissent de les encadrer.

Le débat public doit pouvoir s'appuyer sur des informations vérifiées et objectives. Ce document rassemble ce que nous savons aujourd'hui : l'état d'avancement du projet, les réponses aux questions que vous avez posées pendant la consultation, afin de vous apporter des éléments de compréhension et des réponses factuelles.

Je mettrai en place un **comité de suivi** dédié au Data Center très prochainement, composé d'habitants, de représentants des services de l'État, d'associations...

Olivier Ferreira,
Président de la Communauté
de Communes du Liancourtois
La Vallée dorée

DEUX ANNÉES D'ÉTUDES, DE PROCÉDURES ET DE CONSULTATIONS

2024
Présentation aux
élus du territoire
d'un projet de Data
Center à Rantigny

**JANVIER
2026**
Prescription
par le conseil
communautaire
d'une déclaration
de projet
valant mise en
compatibilité du
PLU

**MAI À AOÛT
2026**
Consultations
publiques auprès
des citoyens

**15 SEPTEMBRE
2026**
Avis favorable
à la demande
d'autorisation
environnementale

**28 SEPTEMBRE
2026**
Avis favorable
à la mise en
compatibilité du
PLU

**28 SEPTEMBRE
2026**
Avis favorable au
déclassement d'une
partie de la voie
communale n° 6

www.ccl-valleedoree.fr

BAILLEVAL • CAUFFRY • LABRUYÈRE • LAIGNEVILLE • LIANCOURT • MOGNEVILLE • MONCHY-SAINT-ÉLOI • RANTIGNY • ROSOY • VERDERONNE

Octobre 2026

[Télécharger le document](#)